



Conseil du développement industriel

Quarante-sixième session

Vienne, 26-28 novembre 2018

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport du Comité des programmes et des budgets

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-quatrième session (19 et 20 juin 2018)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-9	2
I. Questions d'organisation et de procédure	10-11	3
II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2017 (point 4)	12-13	3
III. Rapport annuel du Directeur général pour 2017 (point 3)	14-15	4
IV. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (point 6)	16-17	4
V. Gestion générale des risques (point 8)	18-19	4
VI. Situation financière de l'ONUDI (point 5)	20-21	5
VII. Mobilisation de ressources financières (point 7)	22-23	5
VIII. Plan d'investissement à moyen terme actualisé (point 9)	24-25	6
IX. Date de la trente-cinquième session (point 10)	26-27	7
X. Adoption du rapport (point 11) et clôture de la trente-quatrième session	28-29	7
Annexe		
Liste des documents présentés à la trente-quatrième session		8



Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa trente-quatrième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 19 et 20 juin 2018. Sur les 27 membres du Comité¹, les 25 suivants ont participé à la session : Algérie, Allemagne, Autriche, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, Soudan, Suisse, Tunisie et Turquie.
2. Les 48 Membres de l'ONUDI suivants ont également assisté à la session : Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Équateur, État de Palestine, ex-République yougoslave de Macédoine, Guatemala, Honduras, Irlande, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malte, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Norvège, Oman, Pays-Bas, Pérou, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.
3. L'organe suivant d'une organisation apparentée des Nations Unies était représenté : Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
4. Les organisations suivantes étaient représentées : Banque européenne d'investissement (BEI), Commission économique eurasiennne, Conseil de coopération du Golfe (CCG), International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), Ligue des États arabes (LEA), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO), Union européenne (UE) et Union internationale des télécommunications (UIT).
5. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M. Z. SHI (Chine) au poste de président ; M^{mes} Ç. Demir (Turquie), V. Khutorskaya (Fédération de Russie) et L. Zozaya Rojas (Mexique) aux postes de vice-présidentes ; et M^{me} N. El Jarid (Maroc) au poste de rapporteuse.
6. L'ordre du jour de la trente-quatrième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote [PBC.34/1](#). Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points qui y étaient inscrits.
7. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.
8. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa dernière session figure en annexe au présent rapport.
9. Les conclusions du Comité présentées ci-après contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa quarante-sixième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de la session du Comité :

Conclusion	Objet	Page
2018/2	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2017	3
2018/3	Groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets	4
2018/4	Situation financière de l'ONUDI	5
2018/5	Mobilisation de ressources financières	6
2018/6	Date de la trente-cinquième session	7

¹ Un siège est vacant (Liste C).

I. Questions d'organisation et de procédure

10. Le 19 juin, après avoir examiné une proposition du Président en faveur d'une utilisation optimisée des ressources affectées aux services de conférence, le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2018/1 Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources affectées aux services de conférence, a décidé de suspendre, avec effet immédiat, l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce, pour les séances de sa trente-quatrième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond n'ait été prise à ces séances.

11. Le Comité a décidé d'organiser des consultations au cours de la session afin de faciliter la rédaction des conclusions, et il a chargé la Vice-Présidente, M^{me} Ç. Demir (Turquie) de les présider.

II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2017 (point 4)

12. Le 19 juin, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (PBC.34/3 et CRP.3).

13. Le 20 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur le rapport du Commissaire aux comptes pour 2017, déposé par le Président (PBC.34/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2018/2

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Accueille avec satisfaction le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, publié sous la cote IDB.46/3-PBC.34/3, qui contient le rapport sur l'exécution du budget, et le *Rapport annuel 2017 de l'ONUDI* (IDB.46/2-PBC.34/2), qui contient le rapport sur l'exécution du programme pour 2017 ;

b) Accueille également avec satisfaction les déclarations que le Directeur général et le Commissaire aux comptes ont faites à la trente-quatrième session du Comité des programmes et des budgets ;

c) Remercie le Commissaire aux comptes pour les services importants qu'il a rendus et accueille avec satisfaction les précieuses conclusions et recommandations qu'il a formulées ;

d) Félicite le Vérificateur général des comptes de l'Allemagne d'avoir exécuté son mandat avec succès depuis le 1^{er} juillet 2014 et souhaite la bienvenue au Vérificateur général des comptes des Philippines, qui prendra ses fonctions de Commissaire aux comptes à compter du 1^{er} juillet 2018 ;

e) Est conscient que le Commissaire aux comptes contribue grandement à l'amélioration de la structure de gouvernance, de la gestion, des opérations et des résultats de l'ONUDI par ses recommandations, notamment celles qui figurent dans son récent rapport (IDB.46/3-PBC.34/3) ;

f) Prend note des mesures prises par le Directeur général pour donner suite aux recommandations des années précédentes ;

g) Souscrit aux recommandations du Commissaire aux comptes et prie le Directeur général de continuer d'y donner suite et de lui faire rapport sur ce point à compter de sa quarante-septième session. »

III. Rapport annuel du Directeur général pour 2017 (point 3)

14. Le 19 juin, le Comité a examiné le *Rapport annuel de l'ONUDI 2017* (PBC.34/2), ainsi qu'un compte rendu actualisé du Secrétariat sur la définition des indicateurs et objectifs associés au cadre intégré de résultats et de performance (PBC.34/CRP.2).

15. Le 20 juin, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 3.

IV. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (point 6)

16. Le 19 juin, le Comité a examiné le rapport établi par les coprésidents du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (PBC.34/5).

17. Le 20 juin, après avoir examiné un projet de conclusion relatif au groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets, déposé par le Président (PBC.34/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2018/3

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.46/5 ;
- b) Remercie le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets pour le travail accompli à ce jour, saluant le travail de ses coprésidents, décide de prolonger son mandat jusqu'à ce qu'il soit décidé de mettre un terme à ses délibérations, et prie ses coprésidents de continuer à rendre compte annuellement au Conseil de ses activités, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, et il encourage tous les États Membres à contribuer activement aux délibérations du groupe de travail ;
- c) Encourage le groupe de travail à établir son ordre du jour tous les six mois ;
- d) Prie le groupe de travail informel de continuer à examiner toutes les questions relevant du Comité des programmes et des budgets, en particulier celle des soldes inutilisés des crédits ouverts, en vue d'établir une proposition à leur sujet, que le Comité des programmes et des budgets examinera à sa trente-cinquième session. »

V. Gestion générale des risques (point 8)

18. Le 19 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la gestion générale des risques (PBC.34/7*) et une note du Secrétariat sur le même sujet faisant le point sur le Comité de gestion des risques (PBC.34/CRP.7).

19. Le 20 juin, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 8.

VI. Situation financière de l'ONUDI (point 5)

20. Le 20 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.34/4), une note du Secrétariat sur l'état des contributions (PBC.34/CRP.4), une note du Secrétariat sur le cadre réglementaire et les lignes directrices à suivre pour retirer des fonds du Fonds de roulement (PBC.34/CRP.6) et une note du Secrétariat sur les enregistrements numériques (PBC.34/CRP.8).

21. Le 20 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, déposé par le Président (PBC.34/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2018/4

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.46/4-PBC.34/4 ;

b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard ;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés ;

d) Prie instamment le Secrétariat de continuer à travailler avec les États Membres pour les encourager à s'acquitter de leurs contributions en temps voulu, y compris au sein du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets ;

e) Décide de prier le Secrétariat de continuer à remplacer les comptes rendus analytiques écrits du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale par des enregistrements numériques ;

f) Rappelle que la recherche de gains de productivité et d'efficacité doit être un souci permanent de la direction, sans toutefois nuire à la qualité de l'exécution des projets, et accueille avec satisfaction la liste des domaines dans lesquels chercher en priorité des gains d'efficacité, laquelle figure dans le document IDB.46/4-PBC.34/4, et prie par conséquent le Secrétariat de rendre compte, à la trente-cinquième session du Comité des programmes et des budgets, de l'ensemble des nouvelles priorités qui auront été définies et des gains d'efficacité qui auront été recensés ou dégagés depuis la trente-troisième session du Comité, l'objectif étant de compenser l'incidence financière, pour les États Membres, de l'actualisation des coûts et des nouvelles propositions de dépenses figurant dans les budgets 2018-2019. »

VII. Mobilisation de ressources financières (point 7)

22. Le 20 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.34/6) et une note du Secrétariat sur les projets approuvés en 2017 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.34/CRP.5).

23. Le 20 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières, déposé par le Président (PBC.34/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2018/5

Le Comité des programmes et des budgets recommande au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note des informations figurant dans le document [IDB.46/6-PBC.34/6](#) ;
- b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2018 et 2019, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 ([IDB.45/8](#) et [GC.17/6](#)) ;
- c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI, notamment pour le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats récemment créé ainsi que pour le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et le Fonds d'équipement ;
- d) Encourage également tous les bailleurs de fonds à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités de programme de manière rapide et coordonnée ;
- e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international ;
- f) Encourage les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et, en particulier, à prendre l'initiative de recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage des coûts, et ceux qui proviennent de bailleurs d'aide bilatérale, de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et d'y faciliter l'accès ;
- g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin de faire en sorte que ces initiatives soient bien connues, que leur importance pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient mises à disposition. »

VIII. Plan d'investissement à moyen terme actualisé (point 9)

24. Le 20 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur le plan d'investissement à moyen terme actualisé ([PBC.34/8](#)).

25. Le 20 juin, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 9.

IX. Date de la trente-cinquième session (point 10)

26. Le 20 juin, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.34/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2018 et 2019.

27. Le 20 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la trente-cinquième session, déposé par le Président (PBC.34/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2018/6

Le Comité des programmes et des budgets décide de tenir sa trente-cinquième session du 14 au 16 mai 2019.

X. Adoption du rapport (point 11) et clôture de la trente-quatrième session

28. Le 20 juin, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente-quatrième session (PBC.34/L.1), étant entendu que la Rapporteuse serait chargée d'en établir la version définitive.

29. Le Comité a clos sa trente-quatrième session le 20 juin 2018 à 14 h 35.

Annexe

Liste des documents présentés à la trente-quatrième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.34/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.34/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.34/2	3	<i>Rapport annuel de l'ONUDI 2017 (y compris le rapport sur l'exécution du programme)</i>
PBC.34/3	4	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
PBC.34/4	5	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
PBC.34/5	6	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Rapport des coprésidents
PBC.34/6	7	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
PBC.34/7	8	Gestion générale des risques. Rapport du Directeur général
PBC.34/8	9	Plan d'investissement à moyen terme pour la période 2018-2021. Rapport du Directeur général
PBC.34/9	–	Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
PBC.34/9/Rev.1	–	Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
Documents de séance		
PBC.34/CRP.1	2	List of documents
PBC.34/CRP.2	3	Integrated results and performance framework: definition of indicators and setting of targets. Update by the Secretariat
PBC.34/CRP.3	4	Annexes to the report of the External Auditor on the accounts of UNIDO for the financial year 1 January to 31 December 2017 (unaudited). Prepared by the Secretariat
PBC.34/CRP.4	5	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
PBC.34/CRP.5	7	Projects approved under the Industrial Development Fund, thematic and individual trust funds, and other voluntary contributions in 2017
PBC.34/CRP.6	5	Working Capital Fund: regulatory framework and guidelines for withdrawals. Note by the Secretariat
PBC.34/CRP.7	8	General Risk Management: update on the Risk Management Committee. Note by the Secretariat
PBC.34/CRP.8	5	Digital records. Note by the Secretariat